

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la DROME
COMMUNE DE SAINT LAURENT D'ONAY

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 DECEMBRE 2020
de la COMMUNE de SAINT-LAURENT D'ONAY

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le **lundi 07 décembre** à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme CHEVROL** Nadine, Maire, des conseillers municipaux : **COHET** Daniel, **MARCON** Françoise, **MOREL** Jean-Pierre, **SEYVET** Sabine, **DOREY** Odile, **MASSON** Serge, **POUZIN** Chantal, Elsa **TOURNEBIZE**, **VANARET** Laurence.

Absent : **SENERCHIA** Fabrice,

Secrétaire de séance : Françoise **MARCON**

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Membres représentés : 0

Quorum atteint

Date de convocation : 28 novembre 2020

Date d'affichage : 28 novembre 2020

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/10/2020 : Approuvé à l'unanimité.

1/ Subventions communales :

- ACCA : 150 €.
- Bibliothèque intercommunale : 383 € conformément à la convention.
- Club de foot INTER HAUTE HERBASSE : 250 € (50% par rapport au nombre d'habitants et 50% en fonction du nombre d'adhérents). Plus de renseignements sont nécessaires (montant de base, nombres d'adhérents), ils seront demandés au président de l'association afin de prévoir le montant de la subvention.
- Pour mémoire, ADMR déjà versée en 2020 : 231 €
- Action Santé en Haute Herbasse : 1,50 €/habitant soit 231 €
- Club 3^{ième} âge : 150 €
- Comité d'animation : suivant les besoins.

L'attribution systématique de subventions a été abordée. Une discussion sera engagée pour 2021.

Vote : 10 voix pour, 0 abstention.

2/ Achat poêle à granulés salle communale :

Rappel : lors du conseil municipal du 26/10/2020, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour l'achat d'un poêle à granulés programmable.

Présentation des devis :

Entreprise DESFONDS : Poêle 3 102 € HT + création conduit 1 444 € + pose 600 € = 5 146 € HT

HC Tradition : Poêle 2 843,60 € HT + création conduit 1 799,76 € + pose 750€ = 5 393,36 €

Subvention SDED 50% 2573 € + subvention département 30% : 1543,80€ soit 4 116,80 €

Il reste 1029,20€ à la charge de la commune. Des renseignements doivent être demandés à l'entreprise DESFONDS pour savoir si les aérations nécessaires sont prévues.

Le Conseil autorise le maire à valider le devis de l'entreprise la moins disante.

Vote : 10 voix pour, 0 abstention.

3/ Demande subvention au SDED pour achat poêle à granulés salle communale :

Le Conseil municipal autorise Le Maire a sollicité le SDED pour la dotation d'une subvention d'un montant de 2573 €.

Vote : 10 voix pour, 0 abstention

4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Le rapport a été transmis par mail à chaque conseiller.

Le conseil prend acte de la présentation de ce rapport établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.

5/ Décision modificative n°03-2020 :

Suite à la demande du trésor public, une modification d'écriture concernant le budget 2020 est nécessaire, Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications suivantes : diminution en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement d'un montant de 11 870,24 €.

Adopté à l'unanimité : 10 voix pour, 0 abstention

6/ Projet de territoire 2020-2021 :

Après 9 réunions l'ensemble des conseillers municipaux de l'agglo ont pu s'exprimer sur leurs attentes, leurs souhaits. Une synthèse de toutes les idées, tendances a été réalisée et présentée sous forme d'enjeux lors d'un séminaire qui s'est tenu le 3 octobre, où tous les conseillers étaient également conviés. Après présentation du territoire (au niveau économique, social, cadre de vie, ...) chacun devait choisir les enjeux prioritaires.

Les équipes techniques travaillent actuellement sur la budgétisation de ces enjeux. Les discussions se poursuivent au sein du bureau des maires, le projet définitif sera présenté en 2021, il devra tenir compte de la situation économique actuelle liée à la crise sanitaire qui impactera le budget jusqu'en 2024 selon les prévisions.

7/ Rencontre service planification financière de VRA.

Une personne du service planification financière de l'agglo nous a présenté la situation de la commune vue par le cabinet KPMG et actualisée par les services de l'agglo. Le constat est identique à celui du trésor public : les recettes sont insuffisantes par rapport aux dépenses. La capacité de désendettement est actuellement de 12 ans. Les possibilités d'augmenter les recettes sont faibles. Il est également nécessaire de prendre en compte la réforme de la fiscalité concernant la suppression de la taxe d'habitation.

8/ Longueur voirie communale.

En 2020, il y a 3343 m de voirie publique communale déclarée.

Suite à la demande de recensement de la voirie communale par la préfecture et après renseignements et conseils, il est préférable de remesurer la totalité des voiries et de fournir un tableau des voiries publiques et privés de la commune, ce recensement servant de base pour 30% dans le calcul de la DSR (Dotation Solidarité Rurale). La délibération doit être prise avant le 31 décembre 2020 pour la DSR de 2022.

Présentation de ce tableau.

La longueur mesurée est de 9287 m. Le conseil municipal accepte la refonte totale de la voirie publique communale au premier janvier 2021.

Adopté à l'unanimité : 10 voix pour, 0 abstention

9/ Point sur bâtiments communaux et travaux divers.

- Travaux divers réalisés :

Maison Thomé : le mur a été réparé suite aux dégâts d'orage.

Intervention électricien : appartement de l'école + presbytère = 610,50 €

Ramonage de l'appartement du presbytère.

Ramonage et entretien du poêle de l'appartement à l'école (inclus dans les charges).

- Travaux en attente :

La cheminée "presbytère" est à adapter : devis Marion 915€ TTC. Il semblerait judicieux de poser un poêle à granulés de bois dans cet appartement plutôt que de laisser chaque locataire utiliser un poêle à bois qui doit être posé par un professionnel.

Poêle à granulés : Devis proposé par l'entreprise HC tradition 3022,89 € HT + 166,26 € TVA = 3189,15 € TTC.

- Quelques travaux d'entretien à prévoir :

Les portes d'un appartement à la maison Thomé nécessitent des réparations.

Travaux de plomberie au logement du presbytère devis de 469,70 €.

Pose d'un store.

10/ Changement du site internet (association des maires ruraux).

Le contrat a été signé avec Campagnol. Il faut décider de la structure du site avec la commission communication. Les différentes rubriques du site sont à déterminer par la commission communication (réunion jeudi 10 à 18h).

11/ Projet place du village.

La rencontre avec l'architecte a eu lieu le lundi 16 novembre. M. Lapourielle ne souhaite pas revoir la totalité du projet sans frais supplémentaires. Un aménagement à minima de son projet semble néanmoins possible. La gestion des niveaux reste, pour lui un problème majeur.

Une rencontre a eu lieu avec les services de l'assainissement et de l'éclairage public pour intégrer les eaux pluviales de la place et éclairer la partie nord du "projet place".

Le conseil décide de demander à l'architecte, après clôture du budget 2020, un nouveau chiffrage en tenant compte des éléments suivants :

- Supprimer la partie haute des parkings et l'escalier qui permet de rattraper les niveaux,
- Prévoir la possibilité de se garer à la place des jeux de boules,
- Devant l'église modifier le revêtement sans démolir l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Revoir le choix des matériaux, ...

La facture (5781,31 € à l'architecte et 1617,41 € au bureau d'étude) a été réglée.

12/ Agent technique

L'agent technique prendra ses fonctions en janvier. Son contrat en CDD d'un an sera signé pour commencer avec le SIVOS pour 3 jours par semaine en tenant compte du besoin des

collectivités. (mercredi à l'école, SIVU en fonction des locations ...) Une convention sera signée entre les collectivités.

L'achat de matériel et vêtements est indispensable, une rencontre avec les autres collectivités est prévue pour mutualiser certains achats.

La convention a été présentée au Conseil Municipal. Elle sera approuvée en janvier.

13/ Questions diverses

- Pour info, la décision concernant le PLUI est reportée. Certains conseils municipaux ayant déjà délibérés, nous sommes dans l'attente de savoir si cette délibération est valable ou s'il faut délibérer de nouveau.

- Des travaux sont prévus au niveau du pont sur l'Herbasse du 9 au 16 décembre (installation d'un radar pour surveiller la montée des eaux).

- Installation des décorations de Noël : Mardi 8 après-midi.

- L'écho d'Onay : à envoyer aux conseillers avant distribution.

- CCAS : Les colis (6 simples et un double) ont été constitués pour la distribution, un colis spécial a été donné aux restaurants du cœur. Les colis seront prêts pour vendredi 18 décembre.

- Déneigement : Anthony GRAND commencera à St Laurent d'Onay et fera ensuite Miribel avec la lame de Miribel.

- Le sel est à la disposition des habitants à la maison Thomé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Nadine CHEVROL

